



## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2015

### Procès-verbal de séance

:

Présents : Michel Bisson, Virginie Thobor, Daniel Allieux, Valérie Lengard, Sébastien Flahaut, Nadine Hulin, Abdoul Niane, Michel Vey, Denis Gouet-Yem, Pascal Moreau, Liliane Vessah, Omar Del, Philippe Lauberthe, Marine Prud-Homme, Judicaëlle Mbama Ngankoua, Fabien Laurent, Sandro Bianchi, Mireille Habert, Anaïs Litwinski, Elsa Agbo, Naouale Rhoun, Jean Marie Borderies, Annette Bywalska, Pascal Liénard, Anne Laure Borderies, José Egido,

Procurations : Denis Boyer pour Michel Bisson, Muriel Dran Duclau pour Valérie Lengard, Robert Léon pour Virginie Thobor, Mylène Bazzoni pour Fabien Laurent, Hamid Niati pour Daniel Allieux, Virginie Seeuws pour Jean-Marie Borderies

Absente : Diba Diallo

Secrétaire de séance : Nadine Hulin

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 H 30

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOpte à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2015.
- **PROCEDE**, conformément à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection des conseillers communautaires au sein de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud .

Deux listes se sont portées candidates

-la liste 1 – LIEUSAINT 2014-2020

-la liste 2 – ENSEMBLE CHANGEONS LIEUSAINT

**Jean Marie Borderies prend la parole pour formuler une demande au nom du groupe Ensemble changeons Lieusaint :**

*« L'ordre du jour de notre Conseil municipal de ce soir appelle l'élection de 2 représentants à la Future Agglo.*

*Tu as déposé une liste et notre groupe en a déposé une.*

*Compte tenu du nombre de délégués à désigner, il est évident que seule la liste majoritaire sera représentée.*

*Tu n'ignores pas que tes collègues de Savigny et de Moissy ont permis à leur minorité d'être représentée.*

*Pour Lieusaint la seule possibilité serait de ne présenter qu'une seule liste avec un candidat de la majorité et un de la minorité, je te propose donc d'associer à ton nom celui d'Anne Laure.*

*Dans un contexte "d'union nationale" et de "Front républicain" à l'heure où le Front national se fait de plus en plus pressant à Lieusaint comme ailleurs, cela me semblerait donner un signe fort tant vis à vis des lieusaintais que des "essonniens". Je sais que tu n'as aucun doute sur la loyauté d'Anne Laure pour soutenir Sénart comme Line MAGNE et M.L. PICHERY n'en ont eu vis à vis de Dorothee et Hervé ».*

**Michel Bisson précise en réponse que s'agissant des communes de Savigny le Temple et Moissy Cramayel, la représentation ne s'appuie pas sur un accord entre les partis politiques mais relève simplement du mécanisme de représentation proportionnelle à la plus forte moyenne appliquée aux nombres de sièges attribués.**

**Si le choix de ne présenter qu'une seule liste regroupant majorité et minorité en place s'était fait à l'échelon des 24 communes composant la future agglomération, la Commune de Lieusaint aurait intégré ce schéma. Ce n'est pas le cas et la Commune ne peut pas faire exception.**

*Daniel Allieux intervient au nom du groupe Front de Gauche pour dénoncer la méthode du passage en force appliquée par la future agglomération. Celle-ci telle qu'elle a été conçue est un non sens et la plus grosse ânerie de ce siècle poursuit-il. A défaut de pouvoir être représenté, son groupe votera la liste Lieusaint 2014-2020.*

*Michel Vey demande si la nouvelle composition régionale risque de remettre en question le format de la nouvelle intercommunalité.*

*Michel Bisson répond que la recomposition territoriale ne relève pas des compétences de l'organe Régional, la nouvelle Présidente de Région n'ayant qu'exprimé des réserves quant à la métropole telle que constituée aujourd'hui.*

*Valérie Péresse a indiqué que le découpage des métropoles n'allait pas dans le sens où il devait aller renchérit José Egido.*

Après dépouillement des bulletins de vote, la liste 1 – LIEUSAIN 2014-2020 obtient 25 voix, la liste 2 ENSEMBLE CHANGEONS LIEUSAIN obtient 7 voix

La liste 1 Lieusaint 2014-2020 composée de Michel Bisson et Valérie Lengard obtient les deux sièges.  
(Cf délibération 2015-92)

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 00.

Fait à LIEUSAIN,  
le 23 décembre 2015

 *Le Maire,*  
  
*Michel BISSON*